

Conseil communal Aigle



Aigle, le 17.04.2025

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis
No 2025-05 relatif à

Préavis municipal N° 2025-05 du lundi 24 février 2025, relatif à la demande de crédit d'ouvrage pour la protection des berges de la Grande-Eau sur le secteur Farettes - Ecluse

Commission composée de :

Président : Luc DELADOEY (ALT)
Membres : Pierre CALORE (PSA)
Anne CROSET (EA)
Francis GERMANIER (UDC)
Romaine MERMINOD (PLR)
Philippe RANC (VERT)
Antonio SANTOS (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Mandat de la commission

La commission, nommée pour l'étude du préavis municipal n° 2025-05 du 24 février 2025, s'est réunie en date du 31 mars 2025 en présence de M. le municipal Jean-Luc Duroux.

Elle avait pour mandat d'analyser le présent préavis concernant un projet de travaux de protection sur un tronçon de 450 mètres entre l'usine des Farettes et la herse de l'Écluse. Ce secteur subit une érosion importante depuis plusieurs années, mettant en péril la stabilité des ouvrages de soutènement existants. D'autres préavis suivront afin de traiter l'ensemble du tracé de la rivière à travers la commune.

En résumé le projet prévoit :

- La reprise des protections de berges (murs, enrochements),
- L'aménagement de seuils dans le lit de la rivière pour limiter l'affouillement,
- Des mesures environnementales pour préserver la faune piscicole et éviter la propagation d'espèces invasives.

Le coût total du projet s'élève à CHF 916'200 TTC. Après déduction des subventions cantonales attendues (environ 60%) et de la participation directe de Romande Energie sur certains secteurs, la charge nette pour la commune est estimée à environ CHF 366'480 TTC.

2. Point de vue et vœu de la commission

La commission a pris acte de l'urgence des travaux liée aux risques avérés d'effondrement sur plusieurs secteurs. Les expertises techniques présentées justifient pleinement l'intervention.

La commission approuve le projet, tant sur le plan technique, financier qu'environnemental. Elle salue globalement la qualité du projet présenté et des démarches entreprises.

À la suite des réponses de la Municipalité à ses questions (cf. ci-dessous), la commission considère que si les traces écrites par échange de courriels peuvent suffire. Elle émet néanmoins le vœu que les relations financières qui lient la Commune et la Romande Energie soient formalisées au niveau de la documentation du projet et respectent la répartition financière annoncée dans le préavis 2025-05.

3. Réponses de la Municipalité aux questions de la commission :

À la suite de la séance de commission, plusieurs éclaircissements, notamment sur l'aspect du financement ont été demandés au Municipal en charge du dossier. Celui-ci nous a transmis les éléments suivants :

- ▮ Les travaux en rive droite du secteur des Farettes, prévus à proximité de l'usine hydroélectrique, sont entièrement financés par Romande Energie. Ces montants ne figurent pas dans le préavis. Un échange de courriers confirme formellement cet engagement.
- ▮ Le canton prend en charge 60% du montant total du projet, soit CHF 549'720.– sur un total de CHF 916'200.–. La part nette à la charge de la commune d'Aigle s'élève donc à CHF 366'480.–, représentant 40% du coût total.

- | Les futures et éventuelles augmentations ou surprises rencontrées en cours d'exécution seront réparties par secteur concerné.
- | Les honoraires de CHF 87'000. – concernent le bureau d'études hydrologiques et géologiques.
- | La répartition des participations financières sont fixées par courrier. Les demandes de subventions sont en cours, aussi bien pour la partie « Etudes » que pour la partie « Travaux ».

Réponses à des questions complémentaires pour donner suite à l'annonce des résultats déficitaires des comptes 2024 de l'Etat de Vaud :

- | Les demandes de subventions cantonales sont en cours.
- | La Municipalité n'a pas reçu d'informations relatives à un refus ou à une éventuelle réduction de la part cantonale de ces travaux.
- | Le chantier débutera dès l'octroi des subventions allouées par le canton.
- | En cas de modification de la rétribution cantonale attendue, une information sera faite au Conseil communal.

La Municipalité n'envisage pas de reporter ou de suspendre ces travaux importants et nécessaires, car l'aspect sécuritaire est primordial.

Conclusion

La commission recommande à l'unanimité l'acceptation du préavis municipal n° 2025-05, soit :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 916'200 TTC pour les travaux de protection des berges, sous déduction des subventions à recevoir ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever le montant de CHF 916'200 TTC sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le moment venu, aux meilleures conditions.

Oui	:	7
Non	:	0
Abstention	:	0
Bulletin blanc	:	0
Votation	:	Accepté à l'unanimité

Pour la commission

Le rapporteur

Luc DELADOEY (ALT)